

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 30 juin 2026 à 20 heures 30.

Présents : Véronique BERAUD, Didier CAMPILLO, Magalie DUMOLLARD, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Marie LHEUREUX PINEAU, Jean-Claude MORAND, Timothée RINGEARD, Virginie ROCHON VOLLET, Cécile TRAHAND et Vanessa WEATHERLY.

Excusé : Jean-Michel LEON donne pouvoir à Marie LHEUREUX PINEAU

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Vanessa WEATHERLY est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation des procès-verbaux du 26 mai et du 05 juin 2026
- ✚ PLUi HD – modification n°06
- ✚ Tarif appartement n° 03 – La cure
- ✚ Création d'un comité consultatif «sentiers»
- ✚ Création d'un marché
- ✚ Personnel
- ✚ Questions diverses

01° APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 26 MAI et 05 JUIN 2026 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 26 mai et 05 juin 2026.

02°PLUiHD – MODIFICATION N°06 :

Madame le Maire évoque la modification n°06 du PLUi HD de Grand Chambéry et notamment le projet de géodome de Monsieur LANOE. Madame Cécile TRAHAND rappelle le contexte de cette modification portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elle stipule qu'un dossier de concertation a été mis à disposition du 13 octobre au 13 novembre 2025, sans aucune remarque formulée par la commune à cette époque. Une enquête publique va avoir lieu et c'est seulement au 31 décembre 2026 que sera approuvée cette modification qui permettra de régulariser le géodome de Monsieur LANOE. Il est précisé que Monsieur LANOE avait déjà déposé une déclaration d'urbanisme qui a été refusée. C'est pourquoi il a souhaité faire une demande de modification du PLUi HD afin de pouvoir réaliser son projet. Concernant ses autres demandes relatives à la construction d'un hangar pour le stockage de son foin, son bois de chauffage, son matériel et pour ses animaux, elle signale que ceci ne rentre pas dans le cadre de son STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités) mais dans le cadre que ce soit en zone A, ceci n'ayant absolument rien à voir avec la modification n°06. Madame Véronique BÉRAUD dit qu'en plus de la modification n°06, il souhaitait une extension de son STECAL pour pouvoir installer ses bâtiments. Madame Cécile TRAHAND regrette de ne pas disposer ce soir des éléments détaillés du dossier de Grand Chambéry pour se prononcer en toute connaissance de cause. Madame Véronique BÉRAUD dit que, pour le moment, il n'a fait que la demande de modification n°06 concernant son

géodome et qu'il n'a pas fait de demande supplémentaire concernant l'extension de son STECAL pour la construction de ses bâtiments. Madame Cécile TRAHAND souhaite savoir si le Conseil municipal est favorable à cette modification. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET répond oui. Il signale que ceci mettra un terme à toutes les demandes de Monsieur LANOE. Il est demandé qu'un courrier formalisant cette position (limitation de la demande au seul géodome) soit adressé à l'intéressé et qu'une copie en soit communiquée aux conseillers.

03° TARIF APPARTEMENT N°03 – LA CURE :

Après échange entre les élus, une proposition de loyer à 450 € mensuel pour l'appartement n°03 est faite. Ce tarif a été basé sur celui de l'appartement récemment refait dans ce même bâtiment. Le tarif de 450 € est voté à l'unanimité.

Madame Cécile TRAHAND demande quand l'appartement sera livré et quelles seront les conditions d'attribution de ce logement. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET : le logement sera livré mi-septembre et priorité sera donnée à des personnes déjà locataires de la commune.

4° CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « SENTIERS » :

Madame le Maire dit qu'un comité consultatif ayant pour objet l'entretien des sentiers va être créé. Ce comité poursuivra également le travail engagé sur « La boucle du Grand Cerf ». Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET propose d'intégrer le nettoyage des bassins.

Monsieur Didier CAMPILLO fait un petit aparté concernant les bassins. Malgré les restrictions dues à la période de sécheresse, des habitants les vident. Il conviendrait de sensibiliser la population.

Concernant les membres de ce comité consultatif, un appel à participants sera fait dans la gazette prochaine. Madame le Maire propose de fixer sa composition à 10 membres au maximum, avec une répartition de deux élus et huit administrés. Elle désigne Monsieur Jean-Claude MORAND président. Madame Virginie ROCHON VOLLET en fait partie également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'instituer un comité consultatif « Les sentiers d'Arith » ayant pour objet l'entretien des chemins, la poursuite de « La boucle du Grand Cerf » et le nettoyage des bassins.

A la question de savoir si tous les bassins sont communaux posée par Monsieur Didier CAMPILLO, Monsieur Jean-Claude MORAND répond oui, sauf celui de Bourchigny.

5° CREATION D'UN MARCHÉ :

Les conseillers ont été destinataires du règlement ainsi que de la fiche d'inscription concernant le marché.

Madame Cécile TRAHAND demande s'il y a une stratégie par rapport aux exposants, est-ce que ce seront des exposants locaux. Madame Magalie DUMOLLARD répond que six sont de la commune d'Arith et les autres de Bellecombe en Bauges, Lescheraines et des Déserts. Madame Vanessa WEATHERLY dit qu'un message avait été mis sur PanneauPocket car certaines activités, notamment de maraîchage, n'étaient pas présentes. Monsieur Didier CAMPILLO demande où aura lieu ce marché. Réponse de Madame le Maire : sur la place à côté de la boulangerie. Madame Vanessa WEATHERLY dit que 4 dates ont été fixées. Madame Magalie DUMOLLARD précise que certains artisans ont été refusés car ils ne disposaient pas de numéro SIRET.

Madame le Maire informe que l'arrêté réglementant ces marchés a été basé sur celui de la commune de Lescheraines. Elle propose de fixer les redevances à :

- ✚ 1 € le mètre linéaire pour une installation sans électricité,
- ✚ 2 € le mètre linéaire pour une installation avec électricité.

Monsieur Didier CAMPILLO demande s'il y a des prises électriques à proximité du parking. Non il n'y en a pas. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit qu'il a contacté l'entreprise PORCHERON afin qu'elle sorte un coffret de chantier.

Madame le Maire précise que les exposants signeront un document lors de leur présence au marché en indiquant le nombre de mètres linéaires dont ils disposent et qu'un titre global sera émis en fin de saison.

Madame Cécile TRAHAND demande qui va gérer l'accueil des exposants et la mise en place. Madame le Maire répond que la commission communication s'en chargera.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET évoque la possibilité d'intégrer une association du village, à tour de rôle, lors de ces 4 rendez-vous en leur proposant de tenir un stand avec vente de gâteaux, café ... Monsieur Dider CAMPILLO souligne qu'il ne faut pas que cela soit en concurrence avec un des exposant. Au vu du nombre d'associations sur la commune, la question concernant le choix de l'association est posée. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit que cela reste à définir, que ce sera chacun son tour.

Madame le Maire précise qu'il y aura une petite animation musicale sur deux dates. Madame Cécile TRAHAND demande si cela sera gratuit, il est répondu oui.

Monsieur Didier CAMPILLO demande les dates prévues : 18 juillet, 08 août, 22 août et 05 septembre. Ces dates ont été fixées en fonction des manifestations qui vont avoir lieu sur la commune.

Madame le Maire met les tarifs proposés au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions d'occupation du domaine public par un commerçant ou artisan pour le marché estival, à savoir :

- ✚ 4 jours durant la période estivale,
- ✚ de 8 heures à 13 heures 30,
- ✚ sur le parking communal situé à côté de la boulangerie, Montée de Lachat,
- ✚ redevance de 1 € le mètre linéaire pour une installation sans électricité,
- ✚ redevance de 2 € le mètre linéaire pour une installation avec électricité.

6° PERSONNEL :

Concernant le personnel, Madame le Maire informe que :

- ✚ Monsieur François BROUSSARD, Agent technique, a été stagérisé au 1er juin 2026. Il va suivre la formation d'intégration dans les jours à venir,
- ✚ Madame Agnès BLANCHIN arrivera en fin de carrière au 31 août 2026. Lors des entretiens professionnels, il a été proposé à Madame Noémie CHATELAIN, qui a accepté, de faire le ménage de la mairie,
- ✚ Madame Pascale MORAND sera en retraite en janvier 2027. La démarche sera engagée pour pourvoir à son remplacement sur la base de 4 heures par jour d'école pour :
 - restaurant scolaire (réchauffage des plats, service et surveillance cour),
 - surveillance ¼ d'heure à la sortie des classes le soir,
 - ménage des salles de classes.

Cela représentera un temps de travail hebdomadaire annualisé de 11 heures 47.

Il est indiqué qu'il convient actuellement de saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour suppression du poste actuel et création d'un poste d'Adjoint technique à raison de 11 heures 47. Après avis du CST, une délibération sera nécessaire.

7° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Affaires scolaires : Madame Vanessa WEATHERLY fait un retour sur le dernier conseil d'école en date du 16 juin. A la rentrée de septembre, il y aura une classe de 20 enfants (14 CP et 6 CE1) et une de 21 enfants (8 CE2, 9 CM1 et 4 CM2).

Madame Fabienne VOILLOT prendra le poste de direction et la classe des CE2-CM1-CM2.

Les enseignantes ont demandé :

- à avoir accès à la salle multi activités pour faire des séances musique et sport. Voir l'organisation qui pourrait être mise en place pour une utilisation de temps en temps sans gêner les services périscolaires,
- un nouveau vidéoprojecteur,
- une imprimante couleurs.

Il leur a été répondu que cela serait étudié.

Elles souhaitent également la mise à jour des PC (8 pour les élèves et 3 pour les enseignantes) au niveau des antivirus.

Les enfants ont suivi le cycle piscine à Aix-les-Bains. Les enseignantes avaient demandé que le transporteur passe par Lescheraines, le tarif avait été établi en conséquence. Un chauffeur

est passé par la Côte de l'Épine disant qu'elle n'était pas interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Ce qui est vrai à cette période de l'année.

Il a été constaté que les enfants arrivent parfois en avance devant l'école et qu'ils s'agitent, courent sur le parking.

La navette scolaire dépose parfois les enfants trop tôt.

La mise en place de la clôture de l'école est étudiée avec la commission travaux.

Les enseignantes ont remercié la mairie, l'agent technique pour ses interventions et Bernadette pour la bibliothèque.

Madame Cécile TRAHAND souhaite savoir si, par rapport à ce qui a été demandé par les enseignantes (imprimante couleurs ...), des réponses ont déjà été apportées. Madame le Maire dit que non.

- ✚ Temps restauration scolaire : Madame le Maire a demandé à Noémie que ce soit plus elle qui soit en contact avec les enfants, elle qui gère ce temps. Cela a été vu avec Pascale également lors de son entretien professionnel. Madame le Maire se rendra de temps en temps à la cantine afin de voir comment cela se passe.

- ✚ Transport scolaire : Les mairies des trois communes du RPI Arith - Saint François de Sales – Le Noyer vont adresser un courrier à Synchro Bus, à Francony et à l'Inspection Education Nationale. Des parents se sont plaints que, le matin, la navette du transport scolaire passe en avance par rapport aux horaires prévus.

Madame Cécile TRAHAND rappelle que c'est Grand Chambéry qui a la compétence transport scolaire et non Synchro Bus. Cet organisme a une délégation de service public de la part de Grand Chambéry et Francony est sous-traitant. Cette précision est apportée afin de bien s'adresser aux bonnes personnes tout de suite.

Un second courrier sera également adressé à Francony suite au transport concernant les sorties piscine car l'itinéraire du trajet n'a pas été respecté

- ✚ Madame le Maire revient sur l'absence d'une enseignante à l'école maternelle de Lescheraines. Elle précise qu'aucun élu, y compris de la commune de Lescheraines, n'avait été informé de cette absence. Les élus des communes du RPI Lescheraines – Arith – Saint François de Sales – Le Noyer ont demandé, si cela devait se reproduire, d'en être aussitôt informé.

- ✚ Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA 73) : Madame le Maire signale que le renouvellement de l'adhésion à la SEA 73 a été fait. Madame Cécile TRAHAND demande ce que les élus attendent en adhérant à la SEA 73. Des actions sont-elles engagées avec eux ? Réponse de Madame le Maire : pas pour l'instant, mais on va voir ce qu'il peut nous être apporté.

- ✚ Mutuelle pour les habitants : Madame Véronique BÉRAUD prend la parole pour expliquer ce dispositif de complémentaire santé proposé par la Région.

La Région Rhône-Alpes a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour proposer à ses habitants une mutuelle à tarif préférentiel. Cette mutuelle est à destination des personnes non couvertes par une mutuelle d'entreprise, des retraités, des indépendants, des personnes en situation de précarité, des étudiants (offre spéciale) et des jeunes qui ne sont plus couverts par la mutuelle de leurs parents.

Deux possibilités s'offrent aux communes :

- soit simplement donner l'information aux habitants,
- soit un contrat est passé avec la société d'assurance mutualiste qui a remporté l'appel à manifestation d'intérêt. Ce contrat permet d'avoir une réunion publique au cours de laquelle la société d'assurance viendra expliquer toutes les offres proposées et les tarifs. La signature de ce contrat n'engage en rien la commune (financièrement non plus), simplement l'organisation d'une réunion publique pour informer les personnes qui le souhaitent. Cette réunion est tenue par les personnes de la société d'assurance mutualiste, la commune n'intervient pas.

Monsieur Didier CAMPILLO dit que, sur le territoire, il y a des entreprises qui proposent des mutuelles et que ce n'est pas le rôle de la collectivité que de leur faire de la concurrence. Le débat avait déjà eu lieu il y a quelques années et les élus des Bauges étaient d'accord.

Madame Cécile TRAHAND rappelle que c'est un projet porté par la Région et qu'effectivement ce dispositif fait concurrence aux entreprises du territoire.

Madame Virginie ROCHON VOLLET dit qu'il y a aussi sur le territoire beaucoup de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'avoir une mutuelle santé, du fait du coût.

Madame Cécile TRAHAND demande si la mutuelle pour tous a des tarifs vraiment attractifs.

Madame Virginie ROCHON VOLLET répond que même si les tarifs sont 20 ou 30 % moins cher, cela peut peut-être permettre à des personnes d'être assurées.

Madame Cécile TRAHAND demande si cela a été évoqué avec les autres communes des Bauges et dit que cette proposition de mutuelle, ce n'est pas nouveau. Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'il faudrait en parler lors d'une séance de l'Assemblée du Cœur des Bauges. Madame le Maire dit qu'elle le fera.

- ✚ Cybersécurité : Madame le Maire et la secrétaire ont rencontré l'entreprise UNYPRO, actuel prestataire de téléphonie de la commune. Un diagnostic a été réalisé. Madame Cécile TRAHAND demande si Monsieur Timothée RINGEARD a assisté à cette réunion. Non, il n'était pas disponible.

Avant d'aller plus loin dans la présentation de Madame le Maire, Madame Cécile TRAHAND dit qu'il serait nécessaire d'écrire un cahier des charges et judicieux d'envoyer les documents à l'avance avec les données chiffrées afin que les conseillers puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle souhaite qu'un cahier des charges soit rédigé en fonction des besoins de la commune, qu'il y ait plusieurs prestataires consultés pour avoir différents devis. Elle rejoint Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET sur le fait qu'un diagnostic est peut-être nécessaire. Monsieur Didier CAMPILLO demande si les autres communes ont également engagé une démarche dans ce sens. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une offre groupée ? Voir si des communes sont déjà protégées dans ce sens et si oui, les contacter.

- ✚ SMIAC : Madame le Maire informe des travaux de restauration écologique du Chéran au niveau des plans d'eau du Châtelard et de La Motte en Bauges. Ces travaux ont pour but de donner plus de place au Chéran afin d'éviter des dégâts en cas de crues. Les travaux débuteront début septembre.

Madame Cécile TRAHAND souhaite savoir où en est le projet d'aménagement de Pré Rouge avec la commune de Bellecombe en Bauges. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET et Madame le Maire : le sujet n'a pas été engagé. Madame Cécile TRAHAND demande si cela veut dire que le projet a été annulé. Non, il n'y a pas eu d'échange sur ce sujet. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit que les travaux seront à faire au niveau du tablier du pont menant à la rive gauche du Chéran. Madame Cécile TRAHAND dit, qu'avec le tablier du pont il y avait tout un projet d'aménagement de parking et du site touristique. Elle précise qu'une étude avait été faite par le CEREMA.

- ✚ Madame le Maire informe que, dans le cadre de la réalisation du Document Unique, nous avons reçu le compte-rendu de la part du Centre de Gestion. Le point à traiter en priorité concerne la mise aux normes du local technique.
- ✚ Madame le Maire demande si l'on parle de la commission travaux. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit que non, cela n'était pas dans l'ordre du jour de cette réunion. Madame Cécile TRAHAND rappelle que ce qui est important dans l'ordre du jour ce sont les délibérations, il n'y a pas de souci pour évoquer le compte-rendu de la commission travaux. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET prend la parole et expose les différents points abordés lors de la réunion de la commission travaux qui a eue lieu le 26 juin 2026 :

- Synthèses relevés des fossés et des ouvrages EP :

Selon le relevé général, 609 ml de cunettes et trois pièges à cailloux sont à reprendre sur l'ensemble de la commune. Il a été décidé de traiter environ 84 ml en amont du piège à cailloux du dépôt OM/verre, ainsi qu'au niveau du piège à cailloux situé chez M. et Mme Grumeau et en direction du réservoir AEP. Un devis sera demandé à l'entreprise TPLM.

- Piste forestière – État du talus amont / falaise :

Une inspection visuelle a été réalisée sur les parcelles privées n° 0886 et 0885 (section OD). Aucune anomalie ni chute d'éléments sur la piste n'a été constatée. Des contrôles

visuels seront poursuivis lors des prochains passages. Aucune action immédiate n'est requise.

- Glissement de terrain – Aval du bassin de rétention :
Selon le compte rendu de la visite sur terrain menée par la commission travaux et Alpes Études, une proposition de courrier à adresser à Grand Chambéry, à Madame MANISSOL et à Monsieur ROCHAIX, sera soumise à la commission travaux pour visa.
- Gestion des EP cours de l'école / ravinement accotement montée de Lachat :
Pour assurer l'évacuation des eaux pluviales issues de la cour de l'école et des toitures du bâtiment communal et afin de protéger le stabilisé d'accotement situé en sommet de la montée de Lachat, régulièrement soumis au ravinement, il est proposé d'installer une traversée de chaussée comprenant un tuyau sous voirie et un regard raccordé au collecteur EP. Cette solution serait ultérieurement intégrée visuellement grâce à une signalisation horizontale liée au groupe scolaire, de type bandeau pleine largeur "attention enfants" ou "école". Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'il avait été évoqué le fait de faire un enrobé de couleur qui servirait de ralentisseur et masquerait la traversée de chaussée. Madame Véronique BÉRAUD dit qu'il existe des dessins de ralentisseurs en 3D.
Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET demande si nous lançons une consultation pour ces travaux. Il est répondu oui.
Monsieur Didier CAMPILLO dit qu'ils ont constaté que le goudron se soulevait contre le mur du préau en dessous du panneau d'affichage.
- Clôture cours de l'école :
À la suite du rapport relatif à la sécurité de l'école et des retours des différents conseils d'école, il est acté qu'il est nécessaire de procéder à la clôture complète de la périphérie de la cour. Une partie de la zone enherbée attenante à la cour pourrait être intégrée, faisant ainsi un espace vert pour les enfants.
Une consultation sera lancée auprès de plusieurs entreprises afin d'évaluer le coût de l'opération.
Un dossier de demande de financements sera constitué auprès des dispositifs mobilisables : FDEC, DETR, Fonds Vert, Parcours Vert, PNR (sous réserve d'éligibilité), afin de solliciter des subventions ou aides complémentaires.
Ces travaux nécessiteront le dépôt d'une déclaration d'urbanisme.
L'objectif est une mise en place de la clôture pour les vacances de la Toussaint 2026. Madame Véronique BÉRAUD dit que les demandes de subventions devront être faites pour septembre.
- Emplacement écluse routière amovible :
Sous le précédent mandat, une zone d'implantation avait été délimitée. Elle se situait en amont du parking de « La Fruitière d'Arith ». Après une visite sur site, la commission travaux propose d'implanter cette écluse à l'endroit déterminé alors. Une signalisation et un arrêté de circulation seront nécessaires, priorité sera donnée aux véhicules montants.
Madame Véronique BÉRAUD demande s'il est nécessaire d'éclairer les lieux où sont implantés les écluses. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET se renseignera.
- Montée de Lachat : réflexion sur signalétique changement de régime prioritaire :
Après plusieurs retours concernant le changement de circulation sur la Montée de Lachat, bien que ceux-ci demeurent marginaux, il apparaît pertinent, à ce stade, de différer toute action ou renforcement de la signalétique. Un bilan sera réalisé à la fin de la saison estivale.
- Axe boulangerie / Bourchigny zone 30 Km/h :
Sous l'ancien mandat, la finalité de l'aménagement de la Montée de Lachat était de faire une zone 30 sur la section comprise de la boulangerie jusqu'au bassin, au droit de l'ancien garage Rétaux. Une signalétique verticale et au sol sera nécessaire
Cette mesure vise à renforcer la sécurité des usagers, notamment piétons et cyclistes, et à améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement sur cet axe à fréquentation locale importante.

Une consultation sera lancée.

- Illumination fêtes de fin d'année :

Un inventaire complet des dispositifs lumineux festifs sera réalisé au sein de l'atelier communal afin d'évaluer précisément leur état fonctionnel, leur niveau d'usure et leur conformité aux normes en vigueur.

Cet état des lieux permettra de déterminer les équipements réutilisables, ceux nécessitant une maintenance, ainsi que les éléments à remplacer et mise en recyclage.

Dans une logique d'optimisation énergétique et de durabilité, une priorisation sera donnée aux dispositifs à technologie LED, plus performants, moins énergivores et offrant une meilleure longévité.

Les résultats de cet inventaire serviront à définir les points d'implantation sur le territoire communal pour la période festive de fin d'année 2026.

Il fait part également des questions sur divers sujets évoqués lors de la réunion de cette commission travaux :

- Pose d'un container sur terrain privé :

Pour donner suite à la demande d'un riverain concernant la pose d'un container maritime de dimensions 2,50 m × 6,00 m sur une parcelle privée située en zone agricole, il est acté à l'unanimité que le pétitionnaire doit déposer une Déclaration Préalable (DP) auprès du service urbanisme de Grand Chambéry afin de permettre l'instruction réglementaire du projet.

Il est par ailleurs précisé que, compte tenu du classement en zone agricole et des règles d'urbanisme applicables, la demande est susceptible de faire l'objet d'une décision défavorable.

Après avoir reçu ces informations, le particulier a décidé de ne pas engager de démarches et de ne pas poser ce container en zone agricole.

- Spot parvis de l'église :

Demande d'intervention de réglage du spot sur candélabre afin d'optimiser l'illumination de l'église.

Madame Cécile TRAHAND dit qu'il aurait fallu contacter OMBRES ET LUMIERES qui aurait dû être présent lors du réglage par l'entreprise PORCHERON.

- Panneaux signalétiques touristique :

Un complément de signalisation apparaît nécessaire pour orienter les randonneurs vers le Mariet et le Col de la Cochette. Trois implantations sont proposées :

- ✓ Croisement Chemin des Grégoire,
- ✓ Chapelle,
- ✓ Secteur de Chez Fidèle.

Les mentions à retenir restent à définir (ex. Parking de Gréson, Départ randonnées, Mariet / Cochette).

Une fois le libellé arrêté, une consultation sera lancée auprès des Ets PIC BOIS afin de pérenniser et uniformiser la signalétique communale.

Monsieur Jean-Philp FRAIX-BURNET demande si les élus souhaitent avoir le compte-rendu de la commission travaux par mail avant le conseil municipal. Il est répondu favorablement.

- ✚ Madame le Maire évoque l'entretien de la chaudière. L'agent technique a contacté la société E2S. Il est nécessaire d'analyser en détail leur prestation proposée.

Concernant le chauffage, Monsieur Didier CAMPILLO demande comment cela va se passer avec l'arrêt de Monsieur Mathieu FRANC qui nous fournissait en bois déchiqueté. Monsieur Jean-Philp FRAIX-BURNET dit que Monsieur Mathieu FRANC a contacté l'entreprise CHAPPAZ lui faisant part de la cessation de son activité de broyage. Cette entreprise, fournisseur antérieur de la commune, est favorable à la reprise du site de LA COMPOTE. Elle se ferait livrer des grumes de filière PEFC qu'elle broierait directement sur ce site. Elle propose une facturation au mégawatt heure qui semble t il est plus avantageux. Concernant la livraison, cette entreprise ne propose pas de service d'astreinte. Elle souhaite regrouper les livraisons. Elle peut répondre sous un délai de 4 jours. Du fait de la contenance du silo, en pleine saison, il faut prévoir un voyage par semaine.

- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO demande en quoi consistent les travaux qui ont lieu à Bourchigny. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET : c'est Grand Chambéry qui déplace les compteurs d'eau en limite de propriété.
- ✚ Madame Cécile TRAHAND dit qu'elle a adressé un courrier à Madame le Maire concernant le droit d'expression dans le bulletin municipal, courrier resté sans réponse à ce jour. Elle demande à quelle date va être publié le bulletin. Réponse de Madame le Maire : le bulletin n'est pas prévu pour cet été, il le sera pour début 2027. Madame Cécile TRAHAND : donc pas de bulletin municipal en 2026. Si on souhaite s'exprimer, nous devons faire une demande pour la gazette ? Madame le Maire et Madame Vanessa WEATHERLY disent que la gazette concerne plutôt des informations. Madame Cécile TRAHAND : donc il n'y aura pas d'information avec des projets avant 2027 ? Non, pas avant 2027.
Madame Cécile TRAHAND dit que cela signifie qu'il n'y aura pas de droit d'expression pour les associations en 2026. Dans le bulletin municipal, une grosse place était laissée aux associations pour parler de leurs activités. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET répond qu'il y a d'autres supports de communication, tels que PanneauPocket ou le panneau lumineux. Il est précisé que les informations mises sur ces supports (présentation des événements) ne sont pas les mêmes que celles qui figuraient sur le bulletin municipal (compte-rendu des activités).
- ✚ Madame Cécile TRAHAND demande la date du prochain conseil. Madame le Maire répond qu'aucune date n'est fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire,
Marie LHEUREUX PINEAU

La secrétaire de séance,
Vanessa WEATHERLY

